

Villejuif, le 5 février 2020

FRANC SUCCÈS DE L'INTRODUCTION EN BOURSE DE MUNIC SUR LE MARCHÉ EURONEXT GROWTH® PARIS

- **Augmentation de capital d'un montant de 18,4 M€¹**
- **Opération pouvant être portée à un montant maximum de 21,2 M€², en cas d'exercice en totalité de l'Option de Surallocation par cession d'actions existantes par les actionnaires actuels de la Société (les « Actions Cédées »)**
- **Opération sursouscrite 1,4 x**
- **Prix de l'action fixé à 7,95 € par action**
- **Capitalisation boursière : 60,6 M€**
- **Début des négociations sur Euronext Growth® Paris le 10 février 2020**

MUNIC (la « Société » ou « MUNIC »), spécialiste des technologies embarquées et de l'intelligence artificielle pour la valorisation des données automobile, annonce le succès de son introduction en Bourse et l'inscription prochaine aux négociations de ses actions sur le marché Euronext Growth® Paris (Code ISIN : FR0013462231 – Mnémonique : ALMUN).

La demande globale s'est élevée à 2 744 665 titres, dont 2 470 772 titres pour le placement global (le « **Placement Global** ») et 273 893 titres pour l'offre à prix ouvert (l'« **Offre à Prix Ouvert** » ou « **OPO** »), soit un taux de sursouscription global d'environ 1,4 fois³. La demande enregistrée dans le cadre du Placement Global provient à la fois d'investisseurs français et internationaux.

Le Conseil d'administration de MUNIC a fixé le prix d'introduction à 7,95 € par action.

Constatant une demande supérieure à l'offre, le Conseil d'administration de MUNIC, a également décidé d'exercer la Clause d'Extension à hauteur de 100%.

Le nombre de titres émis dans le cadre de cette opération s'élève donc à 2 314 465 actions nouvelles (les « **Actions Nouvelles** ») dont :

- 1 282 939 Actions Nouvelles souscrites en numéraire et ;
- 1 031 526 Actions Nouvelles souscrites par compensation de créances issues i) du remboursement anticipé d'une partie d'un emprunt obligataire convertible émis en décembre 2019 (nominal, intérêts courus et prime de non-conversion de 25 % inclus) et ii) d'une avance en compte courant d'actionnaire consentie en septembre 2019.

Au total, l'augmentation de capital représente un montant brut d'environ 18,4 M€ à laquelle vient s'ajouter la cession d'actions dans le cadre de l'Option de Surallocation pour un montant de 2,8 M€ portant l'opération à 21,2 M€.

Le nombre de titres alloués dans le cadre du Placement Global s'élève à 2 387 741 Actions, correspondant à un montant de 19 M€. Sur l'Offre à Prix Ouvert, 273 893 Actions ont été allouées au public, soit un montant de 2,2 M€. Les ordres A1 (de 1 action jusqu'à 250 actions incluses) seront servis de l'ordre de 100 % et les ordres A2 (au-delà de 250 actions) de l'ordre de 100 %.

¹ Dont 8,2 M€ par compensation de créances

² Incluant 2,8 M€ de produit de cession d'actions existantes par les actionnaires actuels de la Société

³ Sur la base de l'offre initiale : placement global et offre à prix ouvert, hors clause d'extension et option de surallocation

Dans le cadre de l'Option de Surallocation exerçable jusqu'au 6 mars 2020 (inclus), les actionnaires actuels de la Société ont consenti à la société de Bourse Gilbert Dupont un engagement de prêt et un mandat de vente portant sur un nombre maximum de 347 169 actions existantes de la Société, soit un montant maximum d'environ 2,8 M€⁴.

À l'issue de cette opération, le capital social de MUNIC est désormais composé de 7 620 653 actions, ce qui représente une capitalisation boursière de 60,6 M€ sur la base du prix d'introduction en Bourse. Le flottant représente 16,8 % du capital de la société. L'exercice éventuel de l'option de surallocation sera sans incidence sur la capitalisation boursière dans la mesure où elle ne porte que la cession d'actions existantes.

Aaron SOLOMON, Président-Directeur général et cofondateur de MUNIC, déclare : « *Nous tenons à remercier vivement les investisseurs institutionnels et individuels qui nous ont fait confiance en participant à notre introduction en Bourse. Nous remercions également notre actionnaire historique Grandis-Lux pour son soutien renouvelé à cette occasion. Avec cette levée de fonds, nous dotons MUNIC des moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre de sa stratégie de croissance avec l'objectif de réaliser 100 M€ de chiffre d'affaires à l'horizon 2023. MUNIC souhaite s'appuyer sur ses technologies pour conquérir de nouveaux clients, servir de nouveaux usages et ainsi s'imposer comme l'un des acteurs de référence en matière de données automobile en Europe et aux États-Unis.* »

Le règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global est prévu le 7 février 2020 et les actions seront admises à la négociation sur le marché d'Euronext Growth® Paris à compter du 10 février 2020, en cotation continue, sous le code ISIN : FR0013462231 et le mnémonique : ALMUN.

Les actions MUNIC peuvent être incluses au sein d'un PEA-PME. Il est rappelé que le PEA-PME bénéficie des mêmes avantages fiscaux que le PEA classique et est soumis aux mêmes règles de fonctionnement.

Il est envisagé qu'un contrat de liquidité soit mis en place à l'issue de la période de stabilisation. Sa mise en place fera l'objet d'une information du marché le moment venu, conformément aux exigences légales et réglementaires applicables.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION

RÉPARTITION DU CAPITAL

Avant l'offre

Actionnaires	Nombre total d'actions et de droits de vote	% du capital et des droits de vote
Aaron SOLOMON	1 682 888	31,72%
Frédéric NGUYEN	508 500	9,58%
Yann PARANTHOEN	199 252	3,76%
Sous-total Fondateurs	2 390 640	45,05%
GRANDIS LUX	2 647 788	49,90%
Sous-total actionnaire financier	2 647 788	49,90%
Mair FERERES	192 980	3,64%
Christophe VAN CAUWENBERGHE	74 780	1,41%
Sous-total autres personnes physiques	267 760	5,05%
TOTAL	5 306 188	100,00%

Après l'offre

(avant exercice éventuel de l'Option de Surallocation)

Actionnaires	Nombre total d'actions et de droits de vote	% du capital et des droits de vote
Aaron SOLOMON	1 682 888	22,08%
Frédéric NGUYEN	508 500	6,67%
Yann PARANTHOEN	199 252	2,61%
Sous-total Fondateurs	2 390 640	31,37%
GRANDIS LUX	3 679 314	48,28%
Sous-total actionnaire financier	3 679 314	48,28%
Mair FERERES	192 980	2,53%
Christophe VAN CAUWENBERGHE	74 780	0,98%
Sous-total autres personnes physiques	267 760	3,51%
Public	1 282 939	16,84%
TOTAL	7 620 653	100,00%

⁴ La Société ne recevra aucun produit de la cession des Actions Cédées

Après l'offre

(après exercice éventuel de l'Option de Surallocation)

Actionnaires	Nombre total d'actions et de droits de vote	% du capital et des droits de vote
Aaron SOLOMON	1 653 138	21,69%
Frédéric NGUYEN	478 750	6,28%
Yann PARANTHOEN	169 502	2,22%
Sous-total Fondateurs	2 301 390	30,20%
GRANDIS LUX	3 480 895	45,68%
Sous-total actionnaire financier	3 480 895	45,68%
Mair FERERES	163 230	2,14%
Christophe VAN CAUWENBERGHE	45 030	0,59%
Sous-total autres personnes physiques	208 260	2,73%
Public	1 630 108	21,39%
TOTAL	7 620 653	100,00%

CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION

Libellé : MUNIC – Marché : Euronext Growth® Paris – Compartiment « Offre au public » – ISIN : FR0013462231 – Mnémonique : ALMUN – ICB Classification : 9533 – Computer Services – LEI : 969500WCOD002EV5W145 – Éligibilité PEA et PEA-PME⁵

PRIX DE L'OFFRE

Le prix de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global est fixé à 7,95 € par action.

TAILLE DE L'OPÉRATION

2 314 465 Actions Nouvelles ont été émises dans le cadre de l'offre, après exercice de la Clause d'Extension. Le produit brut total de l'émission s'élève à 18,4 M€ après exercice de la Clause d'Extension.

Certains actionnaires actuels de la Société ont consenti à Gilbert Dupont une Option de Surallocation pouvant conduire à la cession d'un maximum de 347 169 actions existantes réparties comme suit :

Actionnaires cédants	Nombre d'actions cédées
GRANDIS-LUX	198 419
Aaron SOLOMON	29 750
Frédéric NGUYEN	29 750
Yann PARANTHOEN	29 750
Christophe VAN CAUWENBERGHE	29 750
Mair FERERES	29 750
Nombre maximum d'actions à céder (Option de Surallocation uniquement)	347 169

⁵ Ces dispositifs sont conditionnels et dans la limite des plafonds disponibles. Les personnes intéressées sont invitées à se rapprocher de leur conseiller financier.

Le produit brut d'environ 2,8 M€ résultant de la cession des actions existantes en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation par les actionnaires actuels de la Société ne sera pas perçu par la Société.

RÉPARTITION DE L'OPÉRATION

- Placement Global : Un total de 2 387 741 actions ont été allouées dans le cadre du Placement Global dont :
 - 1 356 215 actions allouées aux investisseurs institutionnels (soit environ 10,8 M€ et 51 % du nombre total des titres alloués) ; et
 - 1 031 526 actions allouées à l'actionnaire de référence Grandis-Lux qui, conformément à ses engagements, a souscrit à l'offre par compensation de créances résultant du remboursement anticipé d'obligations convertibles émises en décembre 2019 (intérêts courus et prime de non-conversion inclus) et d'une avance en compte courant consentie en septembre 2019 (soit environ 8,2 M€ et 38,7 % des actions allouées au Placement Global).
- Offre à prix Ouvert (OPO) : 273 893 actions allouées au public (soit environ 2,2 M€ et 10,3% du nombre total des titres alloués).

Les ordres A1 (jusqu'à 250 actions incluses) seront servis de l'ordre de 100% et les ordres A2 (au-delà de 250 actions) de l'ordre de 100 %.

RAISONS DE L'OFFRE

Le produit de l'Offre non souscrit par compensation de créances, soit 10,2 M€, sera affecté à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe à travers les objectifs suivants :

- **Financement de la production des Smart Dongles pour l'offre EKKO (environ 80% des montants levés)** afin de déployer rapidement la plateforme sur le plan européen. Sur la 1^{ère} année de lancement de l'offre EKKO, la Société a pour objectif de financer et déployer 240 000 Smart Dongles à travers principalement des grands réseaux d'entretien et de concessionnaires, à l'image de Groupauto International qui a confirmé son intention de prendre part à la plateforme EKKO et sa volonté d'équiper le plus de véhicules possibles dans son réseau en rétribuant la Société 15€ par an par dongle ;
- **Renforcement des équipes de la Société (environ 20% des montants levés)**, selon deux axes : (i) embauche de chefs de projets pouvant piloter des enjeux stratégiques en relation avec le commercial affecté aux grands comptes clients, et (ii) recrutement de profils de haut niveau pour renforcer les équipes de développement avec des experts en décodage, filtrage des données et en intelligence artificielle pour permettre à MUNIC de conserver son avance technologique dans le décodage, le traitement et la valorisation des données véhicules.

En outre, le statut de société cotée devrait permettre à MUNIC de bénéficier d'une plus grande visibilité sur ses marchés, un facteur non négligeable lors des négociations commerciales avec les partenaires stratégiques de son secteur.

ENGAGEMENTS D'ABSTENTION ET DE CONSERVATION

Engagement d'abstention de la Société : 180 jours à compter du règlement-livraison des actions nouvelles

Engagement de conservation, sous réserve de certaines exceptions habituelles :

- **Pour les trois fondateurs et Grandis-Lux (94,95% du capital avant l'Offre) : 360 jours** à compter du règlement-livraison des actions nouvelles pour 100% des actions détenues par les fondateurs et Grandis-Lux au jour du règlement-livraison, à l'exception des Actions Cédées en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation ;
- **Pour les deux autres actionnaires (5,05% du capital avant l'Offre) :**
 - **180 jours** à compter du règlement-livraison des actions nouvelles pour 100% des actions détenues par ces deux actionnaires au jour du règlement-livraison, à l'exception des Actions Cédées en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation, et
 - **360 jours** à compter du règlement-livraison des actions nouvelles pour 80% des actions détenues par ces deux actionnaires au jour du règlement-livraison, à l'exception des Actions Cédées en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation.

- **Pour les fonds gérés par Odyssee Venture : 360 jours**, à compter du règlement-livraison de l'Offre, l'intégralité des actions susceptibles de résulter de la conversion des obligations convertibles (OC 2019) qu'ils détiendront au jour de la 1^{ère} cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Growth® Paris.

CALENDRIER INDICATIF

5 février 2020	Début de la période de stabilisation
7 février 2020	Règlement-livraison des actions dans le cadre de l'OPO et du Placement Global
10 février 2020	Admission et début des négociations des actions de la Société sur le marché Euronext Growth® à Paris
6 mars 2020	Date limite de l'exercice de l'Option de Surallocation Fin de la période de stabilisation éventuelle

MISE À DISPOSITION DU PROSPECTUS

Des exemplaires du Prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers le 21 janvier 2020 sous le numéro 20-019, composé d'un Document d'enregistrement approuvé par l'Autorité des marchés financiers le 6 janvier 2020 sous le numéro I.20-001 et de la Note d'Opération (incluant le résumé du Prospectus) sont disponibles sans frais et sur simple demande au siège social de la Société, 100 avenue de Stalingrad, 94800 Villejuif, ainsi que sur les sites Internet www.munic-bourse.com et www.amf-france.org. L'approbation du Prospectus ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes.

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits au chapitre 3 « Facteurs de risques » du Document d'enregistrement, et au chapitre 3 « Facteurs de risques de marché pouvant influencer sensiblement sur les valeurs mobilières offertes » de la Note d'opération.

Retrouvez toute l'information sur l'introduction en Bourse de MUNIC sur www.munic-bourse.com

INTERMÉDIAIRES FINANCIERS ET CONSEILS



Listing Sponsor



GRUPE SOCIETE GENERALE

Chef de File et
Teneur de Livre



Co-Chef de File et
Teneur de Livre



Conseil juridique
de l'opération



Communication
financière

À propos de MUNIC

Créée en 2002, MUNIC conçoit et développe des solutions technologiques, combinant des Smart Dongles, à même de collecter et décoder les milliers de données issues des capteurs des véhicules automobile, et une plateforme Edge Computing d'intelligence artificielle, Munic.io, permettant de les analyser et valoriser.

Fruit de 17 années de R&D, la technologie brevetée de MUNIC associe (i) expertise électronique de haut niveau (processeurs, mémoire, sécurité, gestion énergie, télécom & radio, etc.), (ii) capacité de décodage des données véhicule, et (iii) une plateforme Edge Computing d'intelligence artificielle (MUNIC.io) pour traiter ces données.

Installée à Villejuif (94), disposant de bureaux aux États-Unis et en Chine, MUNIC compte 60 collaborateurs, dont 77% d'ingénieurs. La société a réalisé 17,0 M€ de chiffre d'affaires en 2019 (non audité), principalement aux États-Unis et en Europe. La société est labellisée Entreprise Innovante (Bpifrance).

Plus d'informations sur : www.munic.io

CONTACTS

ACTUS finance & communication

Manon CLAIRET

Relations Presse

Tél. : 01 53 67 36 73

mclairret@actus.fr

ACTUS finance & communication

Caroline LESAGE

Relations Investisseurs

Tél. : 01 53 67 36 79

munic@actus.fr

AVERTISSEMENT

Ce communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la société MUNIC dans un quelconque pays.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du règlement (UE) n°2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »). L'approbation du prospectus par l'AMF ne constitue pas un avis favorable sur MUNIC.

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre d'achat ou de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique. Les actions, ou toute autre titre, de la société MUNIC ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de la société MUNIC seront offertes ou vendues uniquement en dehors des États-Unis d'Amérique et dans le cadre d'opérations extraterritoriales (offshore transactions), conformément à la Regulation S du Securities Act. MUNIC n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux États-Unis d'Amérique.

S'agissant du Royaume-Uni, le communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée.

Le présent communiqué contient des indications sur les objectifs de MUNIC ainsi que des déclarations prospectives. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par MUNIC. Cette dernière opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide. Elle n'est donc pas en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective. MUNIC attire votre attention sur le fait que les déclarations prospectives ne constituent en aucun cas une garantie de ses performances futures et que sa situation financière, ses résultats et cash-flows réels ainsi que l'évolution du secteur dans lequel MUNIC opère peuvent différer de manière significative de ceux proposés ou suggérés par les déclarations prospectives contenues dans ce document. De plus, même si la situation financière de MUNIC, ses résultats, ses cashflows et l'évolution du secteur dans lequel MUNIC opère étaient conformes aux informations prospectives contenues dans ce document, ces résultats ou ces évolutions peuvent ne pas être une indication fiable des résultats ou évolutions futurs de MUNIC. Ces informations sont données uniquement à la date du présent communiqué. MUNIC ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations ni des hypothèses sur lesquelles elles sont basées, à l'exception de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis d'Amérique, de l'Australie, du Canada ou du Japon.